

## **Arrêté fixant la composition du jury pour l'examen professionnel de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe**

### **ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2023**

#### **LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

- Vu Le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Vu L'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe ;
- Vu L'arrêté du 27 mars 2023 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe dans l'académie d'Amiens, au titre de l'année 2023 ;
- Vu Les propositions de la présidente de jury ;

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2<sup>ème</sup> classe est constitué comme suit :

#### **Présidente**

Madame Nathalie PETITPRÉZ  
*Ingénieure en chef des travaux publics de l'État*

Région académique des Hauts-de-France (59)

#### **Expert**

Monsieur Raphaël LETOMBE  
*Ingénieur d'études*

Université d'Artois (62)

#### **Membres du jury**

Monsieur Sébastien COINT  
*Technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle*

Rectorat d'Amiens (80)

Madame Ludivine LAUDE  
*Ingénieure d'études*

DSDEN de l'Oise (60)

Madame Sabine THERAGE  
*Attachée d'administration de l'État*

CROUS d'Arras (62)

**Membre du jury suppléant**

Monsieur Damien MÉLENCHON  
*Technicien de recherche et de formation de classe supérieure*

CROUS d'Amiens (80)

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 4 avril 2023

**Raphaël MULLER**

